

## Relations industrielles Industrial Relations



*La face cachée des conditions de travail : les situations d'atteintes à la santé psychologique* Par Lucie France Dagenais en collaboration avec Sabrina Ruta. Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2007, 350 p., ISBN 978-2-896351-07-7.

Marie-Michelle Guoin

Volume 64, Number 1, Winter 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/029547ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/029547ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Guoin, M.-M. (2009). Review of [*La face cachée des conditions de travail : les situations d'atteintes à la santé psychologique* Par Lucie France Dagenais en collaboration avec Sabrina Ruta. Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2007, 350 p., ISBN 978-2-896351-07-7.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 64(1), 172–174. <https://doi.org/10.7202/029547ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

in a convincing way and provides enough well-marshalled detail to persuade the reader of at least parts of his case. The contribution is to show how national differences can be overcome and are not determinant in union affairs. His broader “democratizing” argument is also justified, but in a more qualified way. Whether the evidence he presents adds up to a significant contribution to democratizing the European project (an elite project if ever there has been one) is open to question. The question is one of scale. In other words, the activity is clearly “Euro democratic” but how typical are these cases? There have been many other cases where no such efforts have been made, after all. One interesting issue here is that of agency. As in almost all accounts in the industrial relations tradition, it would be helpful to read more about the political backgrounds, personal formations and even personalities of the key actors in these cases. Those involved were exceptional individuals and their interventions were, I suspect, important factors in achieving the outcomes he describes. It may, on the other hand, be that these individuals were simply part of a much wider activist stratum or milieu.

Both the author’s more optimistic evaluation and this reviewer’s questions reflect the wider and ongoing debate about the broad significance of these and similar events. On the evidence of this book, I feel sure that the author will be too intellectually honest to point to the reviewer’s nationality as evidence of the origins of his scepticism even if he is wrong to describe me as an expert advising the British unions in ABB rather than as a researcher working on behalf of the European Metalworkers’ Federation (p. 140).

**Richard Croucher**  
Middlesex University, London

### **La face cachée des conditions de travail : les situations d’atteintes à la santé psychologique**

Par Lucie France Dagenais en collaboration avec Sabrina Ruta. Cowansville : Éditions Yvon Blais, 2007, 350 p., ISBN 978-2-896351-07-7.

Le présent ouvrage traite des risques émergents des changements qui ont caractérisé le travail au cours des dernières décennies et de leurs effets sur la santé psychologique

des travailleurs. Selon l’auteure, les changements organisationnels récents favoriseraient l’émergence de facteurs de risques qui porteraient atteinte à la santé psychologique des travailleurs, plutôt qu’à leur santé physique. La relation entre ces « nouveaux » risques et leurs atteintes psychologiques serait encore mal cernée et mériterait d’être documentée davantage. Au surplus, l’auteure mentionne que, selon l’article 46 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (L.R.Q., c. C-12) : « toute personne qui travaille a droit à des conditions de travail justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique ». Or, le manque d’information sur la relation entre ces « nouveaux » facteurs de risques et leurs atteintes à la santé mentale rendrait actuellement difficile l’interprétation et l’évaluation de cet article. Cet ouvrage représente donc une tentative de contextualisation de cette disposition. Il mène conséquemment à des recommandations quant au droit à la santé appliqué au domaine du travail en regard de ces risques émergents.

Le volume découle d’un travail de recherche et il se divise en deux parties. Dans la première partie, l’auteure recense les écrits sur les facteurs de risques au travail ainsi que leurs effets sur la santé des travailleurs. Cette recension permet subséquemment le développement d’une grille d’indicateurs de facteurs de risques à la santé associés aux récents changements organisationnels. Enfin, cette grille est utilisée pour réaliser une étude sur des dossiers d’enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (appelée, ci-après, la Commission). Au total, 51 dossiers ont été l’objet d’analyse. Il s’agissait de dossiers de plaintes déposés à la Commission entre 1994 et 1999 par des victimes, des témoins ou des accusés d’un acte allégué de discrimination ou de harcèlement. L’analyse des dossiers a été complétée par des entrevues semi-dirigées menées auprès de 10 enquêteurs-médiateurs de la Commission. Pour conclure, l’auteure discute de l’obligation de protection et de mise en œuvre du droit à la santé. Elle traite de ce droit en regard des recours déjà existants et propose, le cas échéant, des solutions de rechange aux procédures déjà en place.

Ainsi, dans la première partie de l’ouvrage, l’auteure recense les principaux effets sur

la santé que peut entraîner un travail jugé néfaste. Ces effets sont divisés en trois catégories : (1) les effets cliniques reconnus (ex., les troubles de sommeil, l'anxiété et la dépression); (2) les effets non reconnus sur le plan clinique (ex., le stress, l'épuisement professionnel et l'irritabilité); (3) les effets non spécifiques (ex., l'absentéisme et l'insatisfaction au travail). Les facteurs de risques sont ensuite présentés selon trois niveaux d'analyse : (1) le contexte macrosociologique, (2) l'organisation du travail et (3) les conditions de travail. Le premier niveau concerne la mondialisation, les changements technologiques et la tertiarisation. Le deuxième regroupe notamment l'éclatement du cadre temporel, les modes de surveillance, mais aussi les nouvelles formes de gestion et de production, ainsi que la précarisation du travail. Enfin, le dernier niveau réfère à certaines caractéristiques liées au cadre temporel, à l'intensification du travail et au cadre social. L'auteur conclut la recension en précisant que plusieurs facteurs de risques et de protection sont documentés dans la littérature et qu'il est possible de postuler l'existence de liens entre ces facteurs et leurs effets (cliniques ou non) sur la santé mentale des travailleurs. En ce qui a trait aux facteurs de risques, l'absence de marge de manœuvre et l'insatisfaction du travail semblent avoir le plus d'effets néfastes sur la santé des travailleurs. Les principaux facteurs de protection identifiés sont la reconnaissance, la présence de marge de manœuvre, l'accès à la formation et le soutien social.

La deuxième partie de l'ouvrage comporte deux sections. La première a pour but de rendre compte, d'analyser et de mettre en relation les facteurs de risques ainsi que leurs incidences sur la santé. Pour ce faire, les informations colligées à partir des dossiers de la Commission et des entrevues sont utilisées. Les facteurs de risques sont ainsi divisés en deux catégories : (1) ceux liés aux relations sociales au travail et (2) ceux liés à l'organisation du travail. En ordre décroissant de fréquence et d'incidence sur l'intégrité psychologique, les facteurs de risques liés aux relations sociales comprennent le harcèlement par les supérieurs, l'abus de pouvoir et les mauvaises relations au travail, le harcèlement par les collègues et l'absence de soutien social. Bien que la violence soit le risque le moins fréquent, il serait le plus dommageable. Les facteurs de risques liés à

l'organisation du travail concernent, en ordre de prévalence, ceux qui impliquent un lien hiérarchique (ex., l'absence de reconnaissance et la présence d'une surveillance excessive), les politiques de gestion (ex., la gestion par objectifs) et la gestion du temps de travail (ex., les horaires atypiques imposés). Quant aux atteintes à la santé psychologique au travail, ce sont, en ordre décroissant de fréquence : (1) les situations pathogènes, c'est-à-dire pouvant mener à la maladie (ex., le stress, l'anxiété et l'irritabilité); (2) les situations non spécifiques à la santé (ex., l'absentéisme et l'insatisfaction); (3) les situations dont les atteintes sont les plus graves, qualifiées de morbides (ex., la détresse psychologique, les problèmes de sommeil et la consommation de psychotropes). Enfin, des exemples additionnels tirés d'une série d'enquêtes spéciales de la Commission sur la situation d'intervenants dans des centres jeunesse du Québec ainsi que d'autres cas médiatisés sont aussi présentés. Ces derniers servent à compléter l'analyse menée à l'aide des dossiers d'enquêtes ainsi que des entretiens avec les enquêteurs de la Commission.

La mise en relation des facteurs de risques avec leurs atteintes à la santé respectives permet à l'auteur d'identifier deux types de stratégies en ce qui concerne la souffrance au travail : (1) les stratégies défensives et (2) les stratégies directes. Selon l'auteure, le premier type regrouperait les stratégies d'évitement. Ces dernières lient presque tous les facteurs de risques avec les effets non spécifiques à la santé (ex., l'absentéisme et l'insatisfaction). Elles caractérisent aussi les situations d'atteinte pathogène à la santé (ex., la violence et le harcèlement), qui sont liées aux facteurs de risques les plus virulents (c.-à-d., qui causent le plus de dommage) quant aux relations sociales. Les stratégies directes expriment plutôt la souffrance psychologique des travailleurs de manière tangible. Elles caractérisent les situations d'atteintes à la santé les plus graves (ex., la dépression et la consommation de psychotropes) qui sont en lien avec les facteurs de risques virulents dans les relations sociales. Ces stratégies caractérisent aussi les situations de détresse psychologique, qui sont liées à des risques moins virulents quant aux relations sociales (ex., l'absence de soutien social) et à l'organisation du travail (ex., la surveillance

et la sous-utilisation des compétences). En ce qui a trait à la deuxième section, l'auteure établit les recommandations qui s'imposent en regard au droit à la santé appliqué au domaine du travail. En bref, il s'agirait de réaffirmer une zone d'interdits sociaux face aux facteurs de risques les plus virulents et aux atteintes les plus graves. L'auteure propose aussi des améliorations dans les mécanismes de recours pour les travailleurs, de même que des moyens pour la prévention des facteurs de risques et des situations d'atteintes.

L'incidence des transformations du travail sur les travailleurs constitue une question essentielle qui, du moins jusqu'à présent, a fait l'objet de bien peu de recherches. L'ouvrage recensé constitue un excellent tour d'horizon de plusieurs facteurs de risques actuellement présents dans les milieux de travail, ainsi que de leurs conséquences psychologiques. Cependant, il aurait été intéressant, puisque cet ouvrage expose et analyse les conditions de travail émergeant des transitions du travail, de tracer des parallèles avec les conditions de travail antérieures aux changements mentionnés. En fait, l'auteure souligne bien le fait que la charge mentale du travail s'accroît actuellement, alors qu'auparavant c'était la charge physique. Toutefois, quelques facteurs de risques abordés pourraient trouver leur origine dans les modes de production plus anciens (ex., le contrôle est également très présent dans le mode de production fordiste, mais d'une manière différente). Par ailleurs, la classification des facteurs de risques diffère de celle rencontrée habituellement dans le champ des relations industrielles. Par exemple, la définition de l'« organisation du travail » adoptée par l'auteure inclut différents modes de production (ex., le « juste-à-temps ») et de gestion des ressources humaines (ex., la gestion au mérite), mais l'auteure n'y inclut pas les conditions de travail (ex., la robotisation et la marge de manœuvre). Il reste tout de même que cet ouvrage représente une excellente synthèse des risques à la santé psychologique dans le contexte de travail actuel, qui a également le mérite de soulever le besoin d'adapter les législations ainsi que les mécanismes de recours aux transformations que connaît présentement le monde du travail.

**Marie-Michelle Gouin**  
Université Laval

## **Working Disasters : The Politics of Recognition and Response**

Edited by Eric Tucker. Amityville, N.Y. : Baywood Pub., 2006, 325 p., ISBN 0-895033-19-4 (cloth).

Le but ultime de cet ouvrage est de faire prendre conscience au lecteur des interrelations entre des événements ou incidents survenus principalement en milieu de travail qui, dans certains cas, s'échelonnent sur plusieurs décennies et la ou les réponses du législateur sous la pression de l'opinion publique, de même que l'évolution de cette réponse dans le temps.

L'origine de même que la formation des auteurs des dix chapitres qui composent cet ouvrage expliquent la diversité des exemples présentés. Le fait de mettre l'accent sur le milieu de travail ne permet pas d'aborder l'un des plus beaux cas existant actuellement, à savoir celui de la Directive européenne de Seveso, tout comme l'absence d'un auteur issu du Québec ne permet pas de traiter du cheminement ayant conduit à la mise en œuvre en 1980 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, initiée notamment par la problématique des travailleurs de l'amiante.

Le premier chapitre se veut une introduction dans laquelle le directeur de la publication rappelle, suite à une revue de littérature particulièrement intéressante, les divers aspects d'un désastre et de ses conséquences tant au niveau du public qu'à celui du législateur.

Dans le deuxième chapitre, des auteurs australiens analysent l'impact, en termes de décès, d'accidents et de maladies professionnelles, du transport routier de longue distance en Australie, mais surtout l'absence de réponse des autorités en place. Ces dernières semblent considérer cette problématique comme externe au mode de production et l'excluent conséquemment des mécanismes habituels d'indemnisation des accidents et maladies professionnelles. Cette problématique australienne est un reflet miroir de ce que l'on retrouve de plus en plus en Amérique du Nord. Au cours des dernières années, aux États-Unis seulement, le nombre de compagnies de transport recensées est passé de 30 000 dans les années 1980 à plus d'un demi-million au début des années 2000, avec des conséquences semble-t-il similaires.